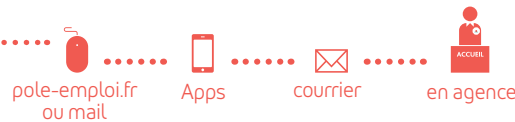


Les démarches à ne pas manquer !

L'inscription à France Travail vous permet d'obtenir des aides, qui s'accompagnent d'obligations de démarches.

- J'actualise ma situation chaque fin de mois.
Si vous avez repris une activité, pensez à la déclarer.
- J'informe France Travail de tout changement de situation sous 72h : adresse, numéro de téléphone, adresse mail, période de formation, arrêt maladie*...
*en cas de maladie, demandez un avis d'arrêt de travail à votre médecin et faites-nous parvenir le 3^e volet de l'avis dans les plus brefs délais.
- Je préviens France Travail de toute absence supérieure à 7 jours, dans la limite de 35 jours calendaires par an.
En cas d'absence à un rendez-vous, je préviens préalablement mon conseiller (ou au plus tard dans les 48h après le rendez-vous) et je lui adresse un justificatif de mon absence. J'ai la possibilité de reporter mon rendez-vous.
- Je conserve mes justificatifs de paiement (sans limite de durée) pour mes droits à la retraite.



Bon à savoir

Vos Démarches de recherche d'emploi

En tant que demandeur d'emploi inscrit à France Travail, vous vous êtes engagé(e) à rechercher un emploi. Pensez à conserver les documents justifiant de votre recherche d'emploi (réponse à une offre, retour d'un employeur...). Ces justificatifs peuvent vous être demandés.

Mes contacts

Mon agence France Travail :

Mon conseiller :

@pole-emploi.net



Les applis à télécharger pour simplifier vos démarches



Mon espace

Actualisation, suivi de votre demande d'allocation, échanges avec France Travail, attestations...



Mes offres

Recherche d'offres d'emploi, accès rapide aux détails de l'offre et au mode de contact des recruteurs...

Accessibles depuis votre smartphone et tablette.



Découvrez le site **Mes événements emploi** qui vous permet en quelques clics, d'accéder aux prochains rendez-vous emploi de votre territoire !

Rendez-vous sur la plateforme, pour retrouver et vous inscrire sur les événements qui vous intéressent !
<https://mesevenementsemploi.pole-emploi.fr/>



Retrouvez votre actu locale sur Facebook !

Tendances du marché du travail, conseils pratiques, rendez-vous incontournables...

Rejoignez-nous !

Votre agence France Travail est sur Facebook.



Réalisation service communication France Travail Bourgogne-Franche-Comté - janvier 2024

France Travail et moi en 2024

DEMANDEURS D'EMPLOI • SERVICES

Sur pole-emploi.fr, accédez à tous nos services, 24h/24 et 7j/7 (depuis un ordinateur avec accès Internet).



Vous inscrire ou vous ré-inscrire. A la fin de votre inscription, la liste des pièces à fournir sera affichée. Vous pourrez télécharger les documents demandés depuis la rubrique « Mon suivi d'inscription » puis « Pièces justificatives à fournir ».



Créez rapidement votre CV grâce à l'éditeur en ligne. Un plus pour que les employeurs vous contactent directement.



Actualisez votre situation. Pour être payé(e) rapidement, déclarez votre situation dès l'ouverture de l'actualisation (cf calendrier ci-contre).



Trouvez des offres d'emploi et postulez en ligne. Abonnez-vous aux offres pour recevoir automatiquement celles qui correspondent à votre recherche.



Restons en lien ! Informez-nous de vos démarches via votre Journal de Recherche d'Emploi et bénéficiez de conseils personnalisés.

Comment ?

- à partir de votre espace personnel accessible depuis **pole-emploi.fr**
- ou sur l'application mobile **Mes offres**

BESOIN D'AIDE ?

Vous pouvez être accompagné(e) dans l'utilisation de nos services en ligne :

- dans votre agence, tous les matins, un volontaire en service civique et/ou un conseiller vous accompagne sur les bornes internet.
- avec le service d'assistance en ligne.
- par téléphone au

3949

Service gratuit
+ prix appel

Quand actualiser votre situation ?

L'actualisation mensuelle est obligatoire pour être maintenu(e) inscrit(e) sur la liste des demandeurs d'emploi. Le défaut d'actualisation entraîne la cessation de votre inscription sur la liste des demandeurs d'emploi. Si vous êtes indemnisé(e), c'est l'actualisation mensuelle qui déclenche le paiement de votre allocation.

Calendrier 2024

PÉRIODE DE CHÔMAGE	JOUR D'OUVERTURE ACTUALISATION	JOUR DE CLÔTURE ACTUALISATION	PAIEMENT À COMPTER DU
Tous les mois sauf février	28	15	Premier jour ouvré du mois
Février	26		

Attention : dès le premier jour d'ouverture de l'actualisation, faites votre déclaration le plus rapidement possible pour être payé(e) à compter du premier jour ouvré du mois suivant. Le délai de versement sur votre compte dépend des délais bancaires. Passée la date de clôture, l'actualisation n'est plus possible ; il y a donc cessation d'inscription.

Comment actualiser votre situation ?

Pour déclarer chaque mois votre situation :

- sur internet : www.pole-emploi.fr
- en agences France Travail : des postes informatiques sont disponibles
- via l'application mobile « Mon espace » (Iphone et Android)

Vous avez repris une activité ?

Téléchargez votre bulletin de salaire depuis votre espace personnel ou envoyez une copie correspondant à la période déclarée à l'adresse suivante (**important** : pensez à indiquer votre n° d'identifiant France Travail) :

France Travail
TSA 17598

62072 Arras Cedex 9

Toutes les heures travaillées sont à déclarer (intérim, CDD, Csu). En cas de non-déclaration, les sommes trop-perçues seront à rembourser.

Infos pratiques

Votre agence France Travail

Horaires

Du lundi au mercredi :

- 8h30 - 12h30 / 12h30 - 16h30 uniquement sur RDV

Jeudi :

- 8h30 - 12h30 / fermé l'après-midi

Vendredi :

- 8h30 - 12h30 / 12h30 - 15h30 uniquement sur RDV

Mes échanges avec France Travail

Contactez votre conseiller France Travail par mail, depuis votre espace personnel, rubrique « Mes échanges ».

Astuce :

Votre conseiller peut vous joindre par téléphone pour vous apporter une réponse plus rapide. Pour ne pas rater son appel, enregistrez le n° 09 72 72 39 49 dans vos contacts !

Vos identifiants France Travail

Pour vous connecter à votre espace personnel pole-emploi.fr, vous avez créé un nouveau NOM D'UTILISATEUR et un MOT DE PASSE.

Ces identifiants sécurisés vous permettent d'accéder à l'espace personnel sur www.pole-emploi.fr, aux applications mobiles Pôle emploi et à l'Emploi Store.

Votre NUMÉRO D'IDENTIFIANT ET VOTRE CODE D'ACCÈS (ou code personnel) attribués par France Travail vous sont utiles pour téléphoner au 3949, vous enregistrer sur la borne d'identification en agence, accéder à votre dossier avec votre conseiller(ère).

Soyez vigilants :

Ne communiquez à personne vos informations confidentielles : Pôle emploi ne vous demande JAMAIS votre nom d'utilisateur et mot de passe, que ce soit par mail, courrier ou téléphone, même pour des actions de sécurisation.

Recrutements frauduleux :

Vérifiez que vous êtes bien protégé(e) par antivirus et pare-feu. Ne versez aucune somme d'argent à un employeur potentiel. N'acceptez aucune rétribution sans contrat de travail.

Retrouvez toutes les règles de sécurité sur pole-emploi.fr